

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 27 mars 2014 à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn, formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 27 mars 2014 à 17 h 02.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 27 mars 2014, à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Acceptation des Conventions de Transaction et Quittance dans le dossier d'expropriation des immeubles de Susan Jandreau;
- D) Avis de motion : Règlement décrétant un emprunt pour le financement des indemnités finales reliées aux expropriations;
- E) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

**14-03-27-3477 Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 27 mars 2014 tel que présenté.

Adopté

Acceptation des Conventions de Transaction et Quittance dans le dossier d'expropriation des immeubles de Susan Jandreau

Considérant qu'en janvier 2009, la Ville de Huntingdon a décrété, par résolution, l'expropriation des immeubles appartenant à Susan Jandreau situés au 115- 119 et au 121-125 rue Châteauguay;

Considérant que les discussions entamées lors des conférences préparatoires et poursuivies jusqu'au mois de mars 2014 ont permis aux parties de convenir des modalités d'une entente de règlement hors cour tant pour l'Expropriée que pour les locataires et occupants de bonne foi;

Considérant que les Conventions de transaction et quittance règlent l'ensemble des réclamations de l'Expropriée découlant ou reliées à l'expropriation des deux Immeubles, incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, celles formulées dans les avis de réclamation produits au Tribunal Administratif du Québec (le « TAQ »);

Considérant que l'Expropriante a déposé en juin et juillet 2009 au greffe de la Cour supérieure, district de Beauharnois, une indemnité provisionnelle totalisant 109 200 \$ pour les deux Immeubles;

Considérant que l'indemnité finale pour l'expropriation des Immeubles devant être versée à l'Expropriée est fixée à 215 000 \$ plus une somme de 25 000 \$, taxes incluses, pour les frais d'expert;

Considérant que l'Expropriante a déposé en juin 2009 au greffe de la Cour supérieure, district de Beauharnois, une indemnité provisionnelle totalisant 4 200 \$ pour les locataires ou occupants de bonne foi des Immeubles, se déclinant ainsi :

- Pour André Rozon : 1 200 \$
- Pour Julie Forget: 1 500 \$
- Pour Joanne Ricard : 1 500 \$

Considérant que l'indemnité finale pour l'expropriation des Immeubles devant être versée aux locataires est fixée à 6 900 \$, se déclinant ainsi :

- Pour André Rozon : 1 200 \$
- Pour Julie Forget: 1 500 \$
- Pour Joanne Ricard : 4 000 \$

14-03-27-3478

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve les Conventions de Transaction et Quittance suivantes :

- Ville de Huntingdon c. Susan Jandreau (Expropriée);
- Ville de Huntingdon c. Joanne Ricard, locataire;
- Ville de Huntingdon c. Julie Forget, locataire;
- Ville de Huntingdon c. André Rozon, locataire;

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, les Conventions de Transaction et Quittance ainsi que tous les documents nécessaires et à poser tous les gestes requis afin qu'il soit donné suite aux Conventions de Transaction et Quittance et instruit leur procureur, Me Christine Duchaine, à signer toute procédure requise pour ce faire;

Que le Conseil mandate Me Christine Duchaine du cabinet juridique Sodavex inc. afin d'informer le TAQ que toutes les réclamations ont été réglées;

Que le Conseil décrète que la dépense sera financée par le biais d'un règlement d'emprunt devant faire l'objet d'une autorisation du Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) ;

Que le Conseil s'engage à procéder à l'adoption du Règlement d'emprunt susmentionné aussitôt la convention signée et à transmettre la demande au MAMROT, au plus tard, le 15 avril 2014.

Adopté

Avis de motion : Règlement décrétant un emprunt pour le financement des indemnités finales reliées aux expropriations

Avis de motion est donné par Marielle Duhème selon lequel un Règlement décrétant un emprunt pour le financement des indemnités finales reliées aux expropriations sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Levée de la séance

14-03-27--3479

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 07.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière